

DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER.E

DOMAINE(S) :

SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	3 ans
NIVEAU DE RECRUTEMENT	Bac
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	<input checked="" type="checkbox"/>
FORMATION INITIALE	<input checked="" type="checkbox"/>
FORMATION CONTINUE	<input checked="" type="checkbox"/>
LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT	Français



L'UFR Simone Veil - Santé vous accueille 2 avenue de la Source de la Bièvre à Montigny le Bretonneux (78180)

La formation vise à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier. Le métier est défini dans l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat comme suit :

"Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en oeuvre des traitements. Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration."



Spécificités de la formation

Selon arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier

La durée de la formation est de trois ans, répartie sur six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

» **Formation théorique** de 2100 heures :

- » cours magistraux (750 heures)
- » travaux dirigés (1050 heures)
- » travail personnel guidé (300 heures)

» **Formation clinique** de 2100 heures.

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an. L'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Le diplôme d'état d'infirmier s'obtient après validation des 180 crédits européens (ECTS) correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

- » 120 ECTS pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration répartis entre les enseignements facultaires et professionnels.
- » 60 ECTS pour la formation clinique en stage.

Compétences développées

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Source : référentiel de compétences figurant à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI.

Partenaires

L'UVSQ est en partenariat avec huit Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Dans le cadre de l'universitarisation de la formation, les cours sont dispensés à la fois par des enseignants de l'UVSQ et des formateurs des IFSI du groupement. Les enseignements universitaires sont dématérialisés.

NB : L'étudiant doit s'inscrire à la fois dans son IFSI et à l'UVSQ.

Dans le département des **Yvelines** (78)

- » IFSI La Verrière

- » IFSI Meulan-Les Mureaux
- » IFSI Poissy Saint Germain-en-Laye
- » IFSI Rambouillet
- » IFSI Versailles

Dans le département des **Hauts-de-Seine** (92)

- » IFSI Ambroise Paré à Boulognes
- » IFSI Foch à Suresnes
- » IFSI Raymond Poincaré à Garches

Conditions d'admission

La procédure de candidature se fait via la plateforme Parcoursup.

Niveau de recrutement : Bac

Inscription

Toutes les modalités d'inscription sont précisées dans le dossier Parcoursup dès lors que vous avez accepté définitivement une proposition d'admission.

Liens utiles

- » S'inscrire à l'UVSQ
- » Se réinscrire à l'UVSQ
- » Site internet du CROUS de Versailles (acquiescement de la **CVEC**)
- » Formulaire de demande de remboursement des frais d'inscription suite à erreur de saisie
- » Formulaire de demande renouvellement de carte perdue/volée

Dans le cadre du partenariat UVSQ - IFSI :

- » La **CVEC est obligatoire en Formation Initiale (FI)**, le montant pour l'année universitaire 2021-2022 est de **92 €** et donne notamment **accès au Service de Médecine Préventive (SUMPPS)** ; et avec des **conditions particulières pour la Formation Continue (FC)**.
- » Il est **obligatoire de s'inscrire à l'UVSQ** en plus de son IFSI de rattachement ;
- » **A SAVOIR : aucun droit universitaire n'est dû lors de l'inscription à l'UVSQ** en formation initiale.

 **Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription ou la réinscription à l'UVSQ chaque année de licence, est obligatoire.**

Vous disposerez ainsi d'un **numéro et d'un compte étudiant donnant accès à l'Intranet étudiant, aux cours en ligne, au restaurant universitaire et à la vie étudiante** (activités sportives, culturelles et associatives).

De plus, **cette inscription permet la passation des examens annuels** ainsi que **la délivrance du diplôme en fin de cursus réussi**.

Inscription en formation continue

Pour tout renseignement concernant les modalités de candidature et d'admission en Formation Continue, nous vous invitons à contacter directement les Instituts de Formations en Soins Infirmiers (IFSI).

Contenu de la formation

Le programme de formation des trois années se décline de la manière suivante, en lien avec le Référentiel de compétences :

(*) Unité d'Enseignement (UE) universitaire

Compétence 1 : évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

*UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ;
UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière ;
UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière.

Compétence 2 : concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers ;
UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers.

Compétence 3 : accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

*UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène ;
UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être.

Compétence 4 : mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

*UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ;
*UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ;
*UE 2.4.S1 Processus traumatiques ;
*UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux ;
*UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques ;
*UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques ;
*UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs ;
*UE 2.8.S3 Processus obstructifs ;
*UE 2.9.S5 Processus tumoraux ;
*UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques ;
*UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques ;
*UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques ;
UE 4.3.S2 Soins d'urgence ;
UE 4.3.S4 Soins d'urgence ;
UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;

UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie.

Compétence 5 : initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs

*UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé ;

*UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé ;

UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs ;

UE 4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs.

Compétence 6 : communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

*UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie ;

*UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie ;

UE 4.2.S2 Soins relationnels ;

UE 4.2.S3 Soins relationnels ;

UE 4.2.S5 Soins relationnels.

Compétence 7 : analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques ;

UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques ;

*UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie ;

*UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie ;

UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques.

Compétence 8 : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche ;

UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche.

Les deux unités transversales contribuent également à l'acquisition de cette compétence : UE 6.1 Méthodes de travail et TIC ; UE 6.2 Anglais.

Compétence 9 : organiser et coordonner des interventions soignantes

UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ;

UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité.

Compétence 10 : informer et former des professionnels et des personnes en formation

UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin.

Contrôle de connaissances

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MC2C) sont consultables **ici**.

Après chaque session d'examens, la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) statue sur l'attribution des ECTS.

Après avoir entièrement validé ses cinq semestres et stages du sixième semestre, l'étudiant est présenté au jury régional d'attribution du diplôme d'état (DEI). S'il est admis, il reçoit son Grade Licence.

Stages

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d’acquérir des connaissances ;
- d’acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l’aide des professionnels ;
- d’exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s’impose ;
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d’autres étudiants.

Le service sanitaire

Le service sanitaire permet de réaliser des actions de préventions et de promotion de la santé conduites par les étudiants en santé. Mener un projet sur le terrain favorise l’autonomie et renforce l’engagement des étudiants dans leur formation en étant au contact des publics les plus fragiles et en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Perspectives professionnelles

Secteurs d’activités

Santé et action sociale

Métiers

Infirmier/infirmière généraliste

Poursuites d’études à l’UVSQ

Après trois ans de pratique du métier, il est possible de poursuivre vers le cursus "infirmier en pratique avancée" (DE Grade Master). La formation dure deux ans.

En formation continue, après deux ans de pratique du métier, il est également possible de se former à la spécialité "infirmier anesthésiste". La formation dure quatre semestres.

Adresses et coordonnées

Responsable universitaire :

Professeur Laurent Lechowski

Responsable universitaire adjointe :

Professeur Valérie Bardet

Contacts administratifs

Gestionnaires de scolarité

Marie-Amandine Otremba

ifsi.ssv@uvsq.fr (du lundi au vendredi - absente le mercredi après-midi)

01 70 42 92 88 (lundi, mardi & jeudi)

Marion Dietrich

ifsi.ssv@uvsq.fr (du lundi au vendredi)

01 70 42 92 77 (lundi, mardi & jeudi)

Liens utiles

- » [Plan d'accès à l'UFR Simone Veil - Santé](#)

Contacts formation continue

Pour tout renseignement concernant les modalités de candidature et d'admission en Formation Continue, nous vous invitons à prendre contact directement avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).